

**2 ELEC**  
**SARLU au capital de 1 500 euros**  
**Siège social : 10 rue d'Aspe ZI Berlanne 64160 MORLAAS**  
**828971408 RCS PAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION  
DE LA GÉRANCE  
DU 27 JANVIER 2026**

L'an 2026,  
Le mardi 27 janvier,  
Au siège social,

Monsieur Cyril PERARD, propriétaire de la totalité des 150 parts sociales de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 2 ELEC,  
Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**A PRIS LA DECISION SUIVANTE :**

- Transférer le siège social du 10 rue d'Aspe ZI Berlanne 64160 MORLAAS au 9 chemin Vignau 64450 NAVAILLES-ANGOS à compter du 31/12/2025,

- Et modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**« ARTICLE 4 - Siège social**

Par décision de l'associé unique en date du 27/01/2026 et avec une date d'effet au 31/12/2025, le siège social est fixé au 9 chemin Vignau 64450 NAVAILLES-ANGOS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Cyril PERARD  
Gérant

